

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Présents : P. AZA-VALLINA, J. BOUISSON, G BOUISSON, C. COURTENS, I. BARTHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procurations : D. DOUARCHE à D. MASSOL, M. CLUZEL à P. AZA-VALLINA

Excusés : J. MAJRI.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h02

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 MARS 2024

Vote : Pour (11)

C. COURTENS ne participe pas au vote n'étant pas présent le 01/03/2024.

2. APPEL A PROJET : GESTION ET ANIMATION DU PARKING DES GORGES D'HERIC

La commune de MONS LA TRIVALLE est propriétaire de terrains cadastrés section B, numérotés 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 789, 790, 791, 792, 793, 795, 796, 797, 798, 813, 814, 815, 2544, 2545, 2486 et 2487, affectés au stationnement public. Ce parking peut recevoir environ 350 véhicules et permet d'accueillir les visiteurs qui se rendent sur le site des Gorges d'Héric. La fréquentation du parking les week-end et jours fériés, l'amplitude horaire de cette fréquentation notamment en saison estivale est peu compatible avec les contraintes d'une régie communale. Le recours à la procédure d'appel à projet permet de mobiliser des opérateurs qui peuvent proposer des projets innovants en matière de gestion et d'animation du site.

Mme le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal un cahier des charges afin de lancer un appel à projet concernant l'exploitation du parking des Gorges d'Héric pour les périodes allant du 1^{er} avril au 30 septembre.

Vote : Pour Unanimité (12)

3. ACHAT DE TERRAIN

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de plusieurs riverains du chemin du Fanc que soit cédé à la Commune, le chemin d'accès commun à leurs parcelles. Elle rappelle que le cabinet LUSINCHI, géomètre expert à Bédarieux, a été missionné par la Commune et a établi le relevé des emprises concernées. Ces dernières correspondent au chemin d'accès bétonné, situé en limite Est des trois parcelles et dans lesquelles se trouvent les infrastructures (branchements et collecteur) de raccordement au réseau public d'assainissement. Dans le cadre d'une vente en cours de l'ensemble immobilier correspondant à la parcelle B 923 et compte tenu de l'accord du propriétaire actuel pour une cession à titre gracieux des emprises correspondantes au chemin d'accès (parcelle nouvellement cadastrée B 2947, pour une contenance de 283 mètres carrés), il est proposé au conseil municipal de délibérer favorablement à l'acquisition par la Commune de cette parcelle. A titre d'information, la valeur vénale de cette parcelle est estimée à 0,70 €/m² soit environ 200 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle nouvellement cadastrée B 2947 sise chemin du Fanc ;
- de désigner maître Marion Martin-Delort, notaire, pour suivre l'établissement de l'acte de vente correspondant ;
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles dans le cadre de cette acquisition (compromis, acte de vente).

Les frais de notaire seront inscrits au budget primitif 2024. Cette fraction de chemin sera intégrée à la liste des voies communales, une fois la vente effectivement réalisée.

Madame le maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote Pour Unanimité (12)

4. RENOUVELLEMENT CONVENTION SDIS MISE A DISPOSITION

Madame le Maire rappelle que le 9 novembre 2021 (DEL 2021-066), le conseil municipal s'était positionné favorablement à la signature d'une convention tripartite entre la Commune, le SDIS et l'agent communal concerné, visant à préciser les modalités de disponibilité opérationnelle et de formation de ce dernier pendant son temps de travail, dans le respect des nécessités de service public de la commune.

La convention initiale signée, prévoyait les dispositions suivantes :

- Autorisations d'absences pour formations : celles-ci pourront être accordées jusqu'à 5 jours par an.
- Autorisations d'absences pour missions opérationnelles : celles-ci pourront être accordées jusqu'au seuil de 20 jours par an.



- disponibilité pour des interventions inopinées pendant la durée de travail
 - disponibilité opérationnelle en cas d'événement majeur
 - autorisation de retard à l'embauche
- Maintien de la rémunération sans demande de subrogation

A la demande de l'agent concerné et dans le cadre du renouvellement de cette convention, il est proposé au conseil municipal de porter à 10 jours par an, l'autorisation d'absences pour formation. En effet, l'agent concerné bénéficie cette année via le SDIS34, de la prise en charge de la formation au permis C (poids lourds) nécessitant un volume exceptionnellement important de jours de formation. Eu égard à l'intérêt de compter un agent supplémentaire titulaire du permis C au sein des effectifs communaux, il est donc proposé d'augmenter comme indiqué ci-dessus, l'autorisation des absences formations. Les autres termes de la convention restant inchangés.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

5. QUESTIONS DIVERSES

PROJET CENTRE DU VILLAGE :

- **P. AZA-VALLINA** évoque l'inquiétude de certaines personnes concernant le manque de places de parkings dans le cadre du projet du Centre Village.

Madame Le Maire souligne qu'une réflexion est en cours rue Sausselle pour augmenter le nombre de places. Elle ajoute que les bornes de recharge électrique peuvent être positionnées sur le parking situé à proximité du bâtiment du Pôle de Pleine Nature et qu'il convient d'étudier la possibilité d'aménager des places plus larges pour les véhicules utilitaires au niveau des anciens WC.

D. MASSOL souligne la nécessité que soient installés des abris-bus sur les quais bus.

REOMI :

- **Madame Le Maire** informe de la mise en place prochaine d'une colonne EMR (emballages ménagers recyclables/container jaune) rue Sausselle qui jouxtera la colonne ordures ménagères déjà en place.

Fin de la séance : 19h05

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

